



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Fondation Centime Climatique
Freiestrasse 167
8032 Zurich

www.fondationcentimeclimatique.ch

Réalisation: Iosego & renfer, Zurich Photographie: Scanderbeg Sauer Photography, Zurich Impression: DAZ Druckerei, Zurich

Rapport annuel 2006 + Plan d'affaire



Sommaire

Dieser Bericht ist auch in Deutsch erhältlich.

3	Avant-propos
4	Résumé
6	Objectifs et conditions cadre de la Fondation
6	Origine et objectifs de la Fondation
7	Conditions cadre de l'activité de la Fondation
8	Activités en Suisse
8	Plan d'affaire pour l'activité en Suisse
10	Programme Bâtiments
12	Programmes de Financement de projets
14	Programme Conventions d'objectifs
15	Activités à l'étranger
15	Plan d'affaire pour l'activité à l'étranger
16	Participation à un fonds de protection climatique
16	Achat de certificats auprès de brokers
16	Achat de certificats auprès de traders
17	Achat de certificats sans entremise
30	Vue d'ensemble de l'activité de la Fondation de 2007 à 2013
30	Vue d'ensemble des revenus et des dépenses
30	Dépenses directes pour les projets
31	Dépenses indirectes pour les projets
32	Dépenses du Secrétariat
33	Perspective
35	Annexe
35	Compte d'exploitation au 31 décembre 2006
36	Bilan au 31 décembre 2006

A propos des illustrations dans cette brochure

Dans son premier rapport annuel, la Fondation Centime Climatique présente des projets qui illustrent la diversité des possibilités pour réduire durablement les émissions de CO₂ – ici par exemple la conversion à basse température des boues d'épuration à Ramsen dans le canton de Schaffhouse.

La Fondation Centime Climatique continuera à l'avenir à rendre compte de ces projets et d'autres afin de documenter le déroulement et les progrès des activités.



Avant-propos

A l'instar de la plupart des pays industrialisés, la Suisse peine à respecter les objectifs d'émissions convenus à niveau international dans le Protocole de Kyoto pour les gaz à effet de serre favorisant le changement climatique, en particulier le dioxyde de carbone (CO₂). D'autres Etats recourent – à côté de mesures de réductions nationales – à des programmes d'achat de certificats de Kyoto financés par le biais de revenus fiscaux d'ordre général. Les certificats de Kyoto sont émis par le Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique pour des projets – en particulier dans des pays en voie d'émergence et de développement – qui opèrent des réductions de gaz à effet de serre justifiables selon des règles strictes. Ils peuvent servir à compenser des émissions excédentaires à l'intérieur du pays. Cela est une proposition attirante au vu du fait que la réduction d'une tonne de CO₂ est moins chère à l'étranger d'un facteur 5 à 10, mais protège tout autant le climat.

En Suisse, c'est à l'initiative des milieux économiques qu'a été saisie cette possibilité efficiente au niveau des coûts d'atteindre les objectifs d'émissions. Ils ont développé à cet effet le concept du centime climatique. Etant donné que ce sont surtout les émissions de CO₂ dues à la consommation de carburant qui sont trop élevées, ce secteur est grevé d'une redevance selon le principe du pollueur-payeur. Les revenus en sont utilisés à un tiers afin d'acheter des certificats de Kyoto pour la compensation d'émissions excédentaires.

Deux tiers en sont affectés à contribuer au maximum à la réduction d'émissions à l'intérieur du pays. Les milieux économiques privilégient cette approche par rapport à une taxe sur le CO₂ appliquée aux carburants, qui prévoit d'atteindre l'objectif d'émissions grâce au seul changement des comportements en Suisse. Celle-ci imposerait à la Suisse un multiple des coûts de réduction, tout en présentant une efficacité douteuse.

La Fondation Centime Climatique est l'organisation fondée en août 2005 en vue de l'implémentation du centime climatique. Elle s'est engagée auprès de la Confédération à l'atteinte de certains objectifs, mais en tant qu'organisation de droit privé, elle est libre de ses activités. A niveau national, elle mène des projets visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. A niveau international, elle agit en tant qu'acheteur privé qui ne remplit cependant pas par là d'engagement de limitation de ses propres émissions, mais a pour but de céder les certificats gratuitement à l'Etat en vue du respect de son objectif d'émissions. La Fondation Centime Climatique est ainsi une institution unique au monde, qui attire intérêt et reconnaissance à niveau international.

Après sa première année d'exercice, la Fondation Centime Climatique est en bonne voie. Au cours d'un laps de temps plutôt court à l'échelle helvétique, elle a pu obtenir des résultats certains et est déjà devenue un acteur incontournable de la politique climatique suisse.

David Syz,
Président du Conseil de fondation

La Fondation Centime Climatique (FCC) a lancé ses activités opérationnelles le 1^{er} octobre 2005 et est depuis alimentée par une contribution des importateurs d'essence et de diesel à hauteur de 1,5 centimes par litre. Dans un contrat avec le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC), la Fondation s'est engagée à financer au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions de CO₂ de 9 millions de tonnes au total, lesquelles sont imputables aux objectifs de la loi sur le CO₂ resp. du Protocole de Kyoto. Au minimum 1 million de tonnes de réductions de CO₂ doivent être réalisées en Suisse, en particulier par le biais de projets relevant des domaines des transports, des bâtiments et de l'utilisation de la chaleur résiduelle. Au maximum 8 millions de tonnes de réductions d'émissions de CO₂ peuvent être obtenues par le biais de certificats de Kyoto issus de projets.

En Suisse, la Fondation met à disposition 375 millions de francs directement pour des projets de réduction de CO₂ et s'attend à déclencher avec ces moyens au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions de CO₂ de 2,6 millions de tonnes au total. Il existe ainsi une marge de sécurité suffisante pour le cas où les projets soutenus par la Fondation ne réalisaient pas de réductions d'émissions dans la mesure escomptée. Les projets sont acquis dans le cadre des programmes suivants:

– **Programme Bâtiments:** Il se concentre sur la rénovation énergétique des enveloppes de bâtiments résidentiels et commerciaux existants. Il est prévu d'affecter 175 millions de francs directement à des projets. Il devrait en résulter au cours de la période 2008 à 2012 une réduction des émissions suisses de CO₂ de presque 0,5 million de tonnes.

– **Programmes de Financement de projets:** Ceux-ci s'adressent aux personnes naturelles et juridiques qui sollicitent une contribution financière pour la réalisation d'un projet de réductions d'émissions de CO₂ relevant des domaines des carburants, de la chaleur ambiante, de la chaleur industrielle ou de l'utilisation de la chaleur résiduelle. En contrepartie, ils offrent à la Fondation de lui céder contre indemnisation une quantité déterminée de réductions d'émissions de CO₂ au cours de la période 2007 à 2012 en vue d'une imputation auprès de la Confédération. Il est prévu d'affecter 95 millions de francs directement à des projets. Il devrait en résulter au cours de la période 2008 à 2012 une réduction des émissions suisses de CO₂ de 0,95 million de tonnes.

– **Programme Conventions d'objectifs:** Ici sont acquis des résultats excédentaires issus de conventions d'objectifs passées entre des entreprises et la Confédération dans les domaines des combustibles et des carburants, conformément à la loi sur le CO₂. Les résultats excédentaires sont entrepris par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). La Fondation prévoit d'affecter 105 millions de francs directement à l'acquisition de résultats excédentaires issus de conventions d'objectifs approuvées. Il devrait en résulter au cours de la période 2008 à 2012 une réduction des émissions de CO₂ de 1,16 millions de tonnes.

A l'étranger, la Fondation acquiert avec des moyens de 210 millions de francs un volume escompté de 10,2 millions de certificats de Kyoto issus de projets de protection climatique et émis conformément aux règles du Protocole de Kyoto. Elle acquiert ainsi une quantité de certificats supérieure d'un quart à la quantité qu'elle peut imputer auprès de la Confédération. Cela lui permet de s'assurer contre le risque d'une livraison insuffisante de certificats. La Fondation met l'accent sur les projets visant l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction de méthane ainsi que les petits projets de haute qualité. L'acquisition des certificats a lieu par le biais de quatre canaux différents:

– **Participation à un fonds de protection climatique:** L'acquisition des certificats est prise en charge par l'opérateur du fonds, qui conclut des contrats d'achat directement avec les propriétaires de projets de protection climatique. Les certificats qui en résultent sont distribués au pro rata des investissements des porteurs de parts du fonds.

– **Contrats avec des brokers visant la livraison de projets:** Les brokers recherchent des projets de protection climatique appropriés et opèrent en tant qu'intermédiaires neutres entre acheteur (FCC) et vendeur (propriétaire de projet). Une commission leur est versée pour l'entremise des projets.

– **Contrats avec des traders visant la livraison de certificats:** Les traders revendent des certificats issus de projets acquis au préalable. Ils assument le risque de livraison en contrepartie d'une prime qui prend la forme d'un prix plus élevé des certificats.

– **Contrats d'achat avec des propriétaires de projet sans entremise:** Différents propriétaires de projet entrent directement en contact avec la Fondation afin de lui proposer l'achat de certificats issus de projets soit déjà en cours soit encore en cours d'élaboration.

Les coûts occasionnés par l'acquisition des réductions d'émissions resp. des certificats se montent à environ 24 millions de francs. Cela correspond à 3,9% des moyens totaux de 609 millions de francs mis à disposition pour des projets. S'y ajoutent des frais de presque 14 millions de francs pour l'opération du Secrétariat. Au vu de revenus disponibles escomptés de 735 millions de francs, il demeure donc une réserve

stratégique de 112 millions de francs, dont l'affectation sera décidée après l'approbation du plan d'affaire par le Conseil fédéral, qui doit avoir lieu d'ici fin septembre 2007.

Fin 2006, des contrats pour l'achat de certificats de Kyoto avaient été conclus resp. préparés pour un montant escompté de 5,9 millions de tonnes de CO₂. Cela correspond presque aux trois-quarts de la quantité maximum de certificats imputable auprès de la Confédération. En Suisse, les projets ayant été pris sous contrat ou approuvés opèrent au total des réductions d'émissions de CO₂ de 0,39 million de tonnes, correspondant à 39% de l'objectif national d'ici 2012.

Si l'on ajoute à ces quantités de réductions assurées par contrat celles qui sont à escompter en base au plan d'affaire et aux expériences faites jusqu'à présent, il résulte au total une réduction de 12,8 millions de tonnes au cours de la période 2008 à 2012. L'effet de réduction additionnel qui peut être déclenché avec la réserve stratégique n'est pas encore pris en compte dans ces calculs. Vu d'aujourd'hui, la Fondation devrait donc selon toutes prévisions nettement dépasser son objectif de réductions d'émissions de CO₂ de 9 millions de tonnes.

Objectifs et conditions cadre de la Fondation

Origine et objectifs de la Fondation

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Suisse a pris l'engagement international de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La loi sur le CO₂ concrétise ces objectifs. Ainsi, les émissions de CO₂ provenant de l'usage d'énergies fossiles doivent être réduites en moyenne de 10 pour cent par rapport à leur niveau de 1990 à l'horizon 2008 à 2012. Selon les dernières prévisions, il est cependant à craindre qu'au lieu des 4 millions de tonnes annuelles requises, les émissions de CO₂ ne se situent que 1,1 millions de tonnes en-deçà du niveau de 1990.

En l'absence de mesures supplémentaires, la Suisse risque donc d'accuser un déficit par rapport à l'objectif de réduction de 2,9 millions de tonnes de CO₂ par an. La croissance des émissions dans le domaine des transports en est la principale responsable.

Le Conseil fédéral a décidé le 23 mars 2005 de renoncer pour le moment à l'introduction d'une taxe sur le CO₂ dans le domaine des carburants et d'accorder au concept du centime climatique une chance limitée dans le temps afin de prouver son efficacité. Afin d'assurer sa mise en œuvre, une Fondation indépendante a été fondée le 18 août 2005. La Fondation Centime Climatique se finance par une redevance sur toutes les importations d'essence et de diesel à hauteur de 1,5 centimes par litre, prélevée depuis le 1^{er} octobre 2005. Elle dispose ainsi chaque année d'un budget d'environ 100 millions de francs.

Les activités de la Fondation Centime Climatique représentent une mesure volontaire des milieux économiques au sens des Art. 3 et 4 de la loi sur le CO₂. Leur objectif est de contribuer de manière économiquement efficace à ce que la Suisse puisse respecter ses engagements en matière de politique climatique. A cet effet, la Fondation investit en Suisse et à l'étranger dans des projets de réduction de gaz à effet de serre. Les réductions d'émissions sont déterminées selon des principes reconnus à niveau national et international et la Suisse peut les imputer à son objectif de réduction.

Le 30 août 2005, le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) et la Fondation Centime Climatique ont signé un contrat qui concrétise la contribution de la Fondation à l'atteinte des objectifs suisses de réduction ainsi que les modalités de justification de l'impact des activités de la Fondation.

La Fondation y prend l'engagement de financer au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions de CO₂ de 9 millions de tonnes au total, imputables aux objectifs de la loi sur le CO₂ resp. du Protocole de Kyoto. Au moins 1 million de tonnes de CO₂ doivent être réduites en Suisse, en particulier par le biais de contributions à des projets relevant des domaines des transports, des bâtiments et de l'utilisation de la chaleur résiduelle. Au plus 8 millions de tonnes de réductions d'émissions de CO₂ peuvent être imputées sous forme de certificats de Kyoto issus de projets. Dans tous les cas, la Fondation met l'accent sur la crédibilité et le faible risque des projets, de même que sur un rapport favorable entre le déploiement de moyens et les réductions d'émissions obtenues.

Jalons

23 mars 2005

Le Conseil fédéral décide d'accorder une chance limitée au concept du centime climatique

18 août 2005

economiesuisse, route suisse, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union Pétrolière fondent la Fondation Centime Climatique

1^{er} octobre 2005

Début du prélèvement de la redevance centime climatique de 1,5 centimes par litre sur toutes les importations d'essence et de diesel, lancement des activités du Secrétariat de la Fondation à Zurich

31 janvier 2006

La Fondation soumet au DETEC le plan d'affaire provisoire

1^{er} juin 2006

Lancement du Programme Bâtiments

1^{er} juillet 2006

Lancement des Programmes de Financement de projets

31 décembre 2006

La Fondation soumet au DETEC l'ébauche du plan d'affaire définitif

1^{er} janvier 2007

Lancement du Programme Conventions d'objectifs

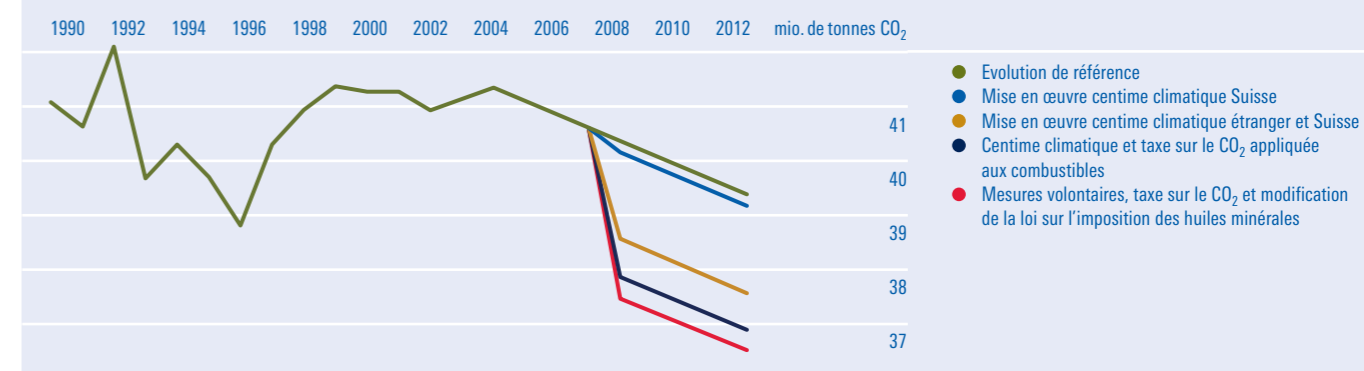
30 juin 2007

Soumission du plan d'affaire définitif

Septembre 2007

Le Conseil fédéral décide si les conditions nécessaires à la continuation du centime climatique sont réunies

Impact escompté de mesures de réductions d'émissions de CO₂ adoptées



Conditions cadre de l'activité de la Fondation

A l'étranger, les activités de la Fondation sont réglées par l'ordonnance sur l'imputation du CO₂ de la Confédération. La Fondation peut exclusivement présenter pour imputation des certificats issus de projets de protection climatique émis conformément aux règles du Protocole de Kyoto de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par le conseil exécutif compétent.

Ces règles, en processus de formulation continu depuis 2001 et en évolution constante, reposent sur trois principes de base qui sont invoqués pour chaque projet de protection climatique:

– **Additionnalité:** Un projet doit être additionnel, c.a.d. qu'il mène à des réductions d'émissions qui n'auraient pas eu lieu en l'absence du projet. Cha-

que projet doit être comparé à un cas de référence (et à des émissions de référence correspondantes) qui serait autrement réalisé. Le projet n'est pas rentable comparé à sa référence ou bien il existe d'autres obstacles qui entravent la réalisation du projet, et les revenus générés par les certificats resp. la contribution du centime climatique sont déterminants dans la décision de réaliser le projet plutôt que la référence.

– **Détermination d'impact:** Les réductions d'émissions additionnelles du projet par rapport à la référence doivent être quantifiables et attribuables au projet de manière causale. Il faut donc pouvoir déterminer le niveau d'émissions tant pour l'état de référence comme pour le cas de réalisation du projet. La réduction découle de la différence entre les émissions dans le cas de référence et dans le cas de réalisation du projet.

– **Monitoring et vérification:** Les réductions d'émissions doivent être justifiées chaque année par la saisie de valeurs de mesure adéquates. Les réductions doivent être vérifiées par un tiers indépendant.

Les règles régissant l'imputation des réductions d'émissions de CO₂ déclenchées par la Fondation en Suisse sont établies par un comité créé par la Confédération en son sein, le «Groupe de coordination centime climatique». Les projets de réduction des émissions de CO₂ réalisés en Suisse doivent en règle générale répondre aux mêmes exigences que les projets de Kyoto. Additionnellement, il a été convenu de certaines règles spécifiques à la Suisse. Ainsi, les conditions cadre légales – existantes ou dont il a déjà été décidé – de la Confédération ou des cantons doivent être admises comme élément constitutif du scénario de référence. C'est le cas par exemple de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles décidée en mars 2007 et de l'exonération des biocarburants de l'impôt sur les huiles minérales. D'autres règles touchent à la délimitation par rapport aux activités de réductions des émissions de CO₂ de la Confédération et des cantons et ainsi à l'évitement des comptes doubles.

Plan d'affaire pour l'activité en Suisse

En Suisse, la Fondation a pour mandat de déclencher des réductions d'émissions additionnelles d'au moins 1 million de tonnes de CO₂ au cours de la période 2008 à 2012. En vue de l'acquisition de réductions d'émissions de CO₂ en Suisse, le Conseil de fondation a pris la décision stratégique de recourir à différents programmes afin de déclencher des projets et des mesures appropriés. Les programmes sont les suivants:

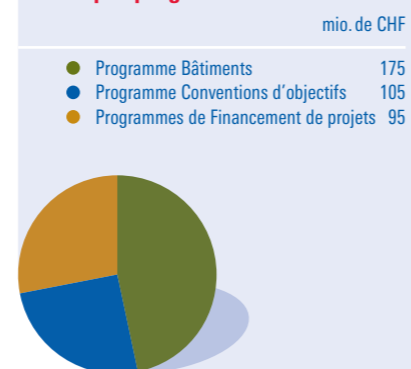
- **Programme Bâtiments:** Il se concentre sur la rénovation énergétique des enveloppes de bâtiments résidentiels et commerciaux existants. Il est prévu d'affecter 175 millions de francs directement à des projets. Il devrait en résulter au cours de la période 2008 à 2012 une réduction des émissions suisses de CO₂ de presque 0,5 million de tonnes.
- **Programmes de Financement de projets:** Ceux-ci s'adressent aux personnes naturelles et juridiques qui sollicitent une contribution financière pour la réalisation d'un projet de réduction d'émissions de CO₂ relevant des domaines des carburants, de la chaleur ambiante, de la chaleur industrielle ou de l'utilisation de la chaleur résiduelle. En contrepartie, ils offrent à la Fondation de lui céder contre indemnisation une quantité déterminée de réductions d'émissions de CO₂ au cours de la période 2007 à 2012 en vue d'une imputation auprès de la Confédération. Il est prévu d'affecter 95 millions de francs directement à des projets. Il devrait en résulter au cours de la période 2008 à 2012 une réduction des émissions suisses de CO₂ de 0,95 million de tonnes.

– **Programme Conventions d'objectifs:** Ici sont acquis des résultats excédentaires issus de conventions d'objectifs passées entre des entreprises et la Confédération dans les domaines des combustibles et des carburants conformément à la loi sur le CO₂. Les résultats excédentaires sont entremis par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). La Fondation prévoit d'affecter 105 millions de francs directement à l'acquisition de résultats excédentaires issus de conventions d'objectifs approuvées. Il devrait en résulter au cours de la période 2008 à 2012 une réduction des émissions de CO₂ de 1,16 millions de tonnes.

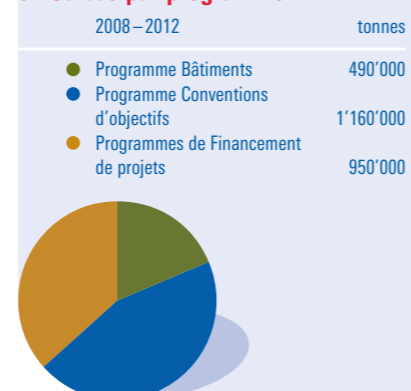
Avec ses programmes, la Fondation soutient ainsi en Suisse des projets appropriés présentant une réduction escomptée totale de 2,6 millions de tonnes de CO₂ au cours de la période 2008 à 2012. S'y ajoutent des réductions escomptées de 0,26 million de tonnes de CO₂ au cours des années 2006 et 2007, que la Fondation ne peut pas imputer à son objectif. Il en va de même pour l'effet – important, mais en partie difficile à chiffrer – de réductions d'émissions allant au-delà de 2012, dans le cas du Programme Bâtiments jusqu'en 2050.

Le risque central encouru par la Fondation (et donc de manière médiée par la Confédération) est que les réductions d'émissions de CO₂ escomptées de par les contrats conclus ne se réalisent pas ou en moindre mesure. Ce «risque de livraison» peut se matérialiser pour des raisons organisationnelles, financières ou opérationnelles. Il est paré à une défaillance des livraisons au moyen d'une diversification du soutien apporté (différents types de projets et de technologies) et d'un processus rigoureux de sélection des projet.

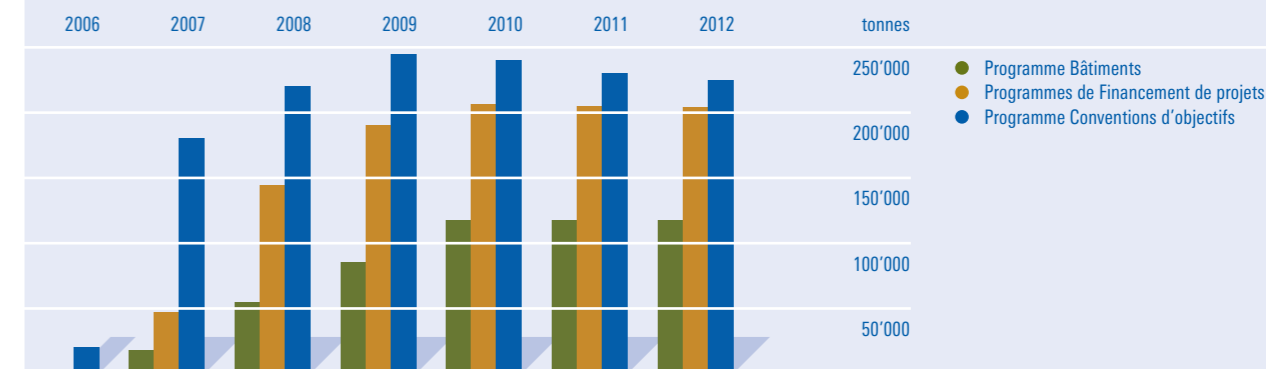
Allocation des moyens en Suisse par programme



Réductions d'émissions de CO₂ en Suisse par programme



Réductions d'émissions de CO₂ en Suisse par programme 2006 à 2012



S'y ajoute la prévision d'une marge de sécurité importante, qui devrait permettre à la Fondation d'atteindre son objectif en Suisse même dans l'éventualité d'une défaillance considérable des livraisons.

L'implantation politique et sociale du centime climatique en tant que nouvel instrument de la protection climatique est assurée par des mesures de communication d'ordre général. Au niveau de la communication, la Fondation collabore avec la Confédération, les cantons et les milieux économiques et, autant que nécessaire, elle développe ses activités en concertation avec eux. En tant qu'organisation sans but lucratif, la Fondation souhaite faire connaître son travail et ses programmes à un large public. Les trois principes suivants régissent les activités de communication de la Fondation:

- La communication est gérée et coordonnée de manière centralisée, c.a.d que les programmes n'ont pas de stratégies de communication autonomes.
- Les programmes doivent dans le principe participer du même langage et ne se différencier que de certains points de vue techniques et organisationnels.
- Additionnellement aux prestations de communication de la Fondation, les canaux de communication des partenaires doivent faire l'objet d'un usage conséquent.

Programme Bâtiments

La Fondation a conçu le Programme Bâtiments au cours de l'année d'exercice et le met en œuvre depuis le 1^{er} juin 2006. Le Programme a été conçu en concertation avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, car selon la loi sur l'énergie, la politique énergétique dans le secteur des bâtiments relève de la responsabilité des cantons, qui disposent avec le modèle d'encouragement harmonisé (MODENHA) de mécanismes d'encouragement correspondants. Les règles de la collaboration ont été fixées dans une convention cadre.

Le mandat pour l'encadrement du Programme Bâtiments au niveau de son organisation, de la technologie de l'information et du contenu a été confié à TNC Consulting AG. Le suivi des demandes déposées dans le cadre du Programme Bâtiments est assuré par deux centres de traitement (CT): le CT en Suisse alémanique est géré par la Gebäudeprogramm AG à Zurich, le CT pour la Suisse francophone et italophone est géré par Planair SA à La Sagne (JU), à qui la sous-traitance a été confiée par la Gebäudeprogramm AG. Quatre employés à temps plein et partiel travaillent à Zurich, deux en Romandie.

Les demandes peuvent être soumises en ligne sous www.fondationcentimeclimatique.ch. Les Services cantonaux de l'énergie procèdent à un examen préliminaire formel des demandes de contribution, les CT ensuite à l'examen au niveau du contenu. La Fondation confirme par écrit l'acceptation des projets dont l'examen aura été positif. Après leur réalisation, les CT vérifient les décomptes des projets effectivement réalisés, pour lesquels la Fondation verse finalement les contributions.

Fin 2006, 225 projets avaient été pris sous contrat. 1'800 demandes additionnelles étaient en cours d'élaboration mais non encore soumises. Les projets sous contrat devraient réduire les émissions de CO₂ de 12'000 tonnes au cours de la période 2008 à 2012 et percevoir des contributions à hauteur de 4,0 millions de francs. Fin 2006, aucun versement n'avait encore pu être effectué pour un projet.

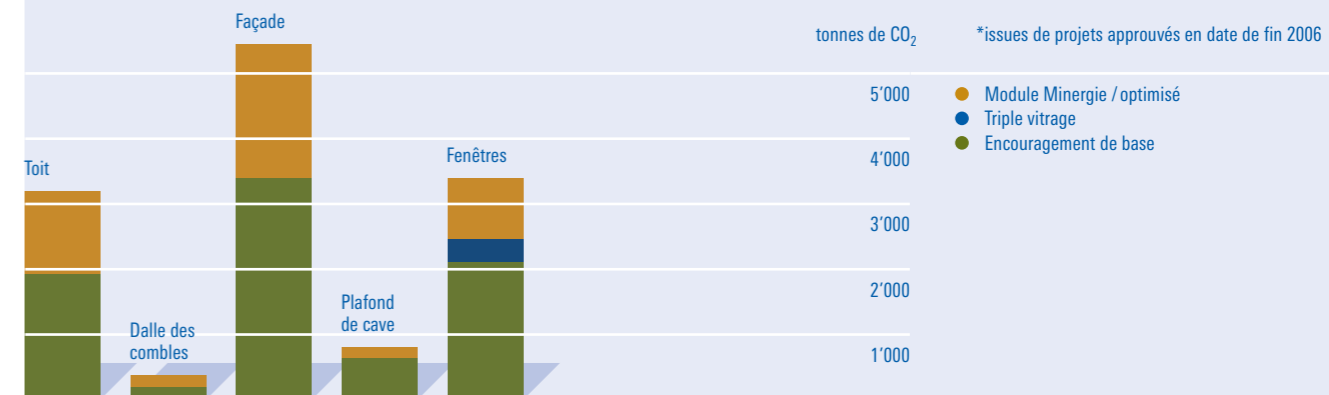
Comme il fallait s'y attendre, l'impact principal du programme s'est accompli dans la rénovation des façades, qui domine de par leur surface. La rénovation des fenêtres, dont l'efficacité par m² est particulièrement élevée, a contribué de manière surproportionnelle à l'impact total. Il est réjouissant de constater le pourcentage important de rénovations réalisées au niveau «Module Minergie», récompensé d'un bonus. Cela est valable de même pour le pourcentage supérieur à 50% de rénovations totales, récompensées elles aussi par un bonus, et dans le cadre desquelles le toit, la façade et les fenêtres sont rénovés simultanément.

Il n'est encore que difficilement possible de faire état de conclusions statistiques robustes quant au succès du programme dans les différents cantons fin 2006.

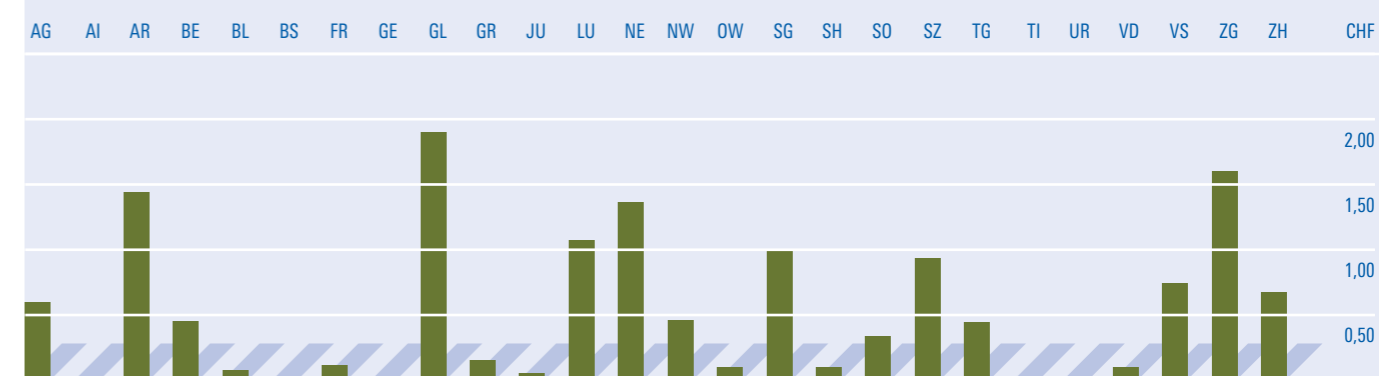
Conditions régissant un encouragement dans le cadre du Programme Bâtiments

- Le bâtiment a été construit avant 1990.
- Au moment de la soumission de la demande, le bâtiment est chauffé au mazout ou au gaz et maintenu à une température ambiante > 18 °C.
- Au moins deux des trois éléments de l'enveloppe du bâtiment «toit / dalle des combles», «fenêtres» ou «murs vers l'extérieur» sont soumis à un niveau de rénovation défini.
- Les éléments sont soumis à une rénovation totale. Les rénovations partielles ne font pas l'objet d'un encouragement, sauf si des consignes administratives font obstacle à une rénovation totale.
- L'investissement requis par le projet est d'au moins 40'000.- francs (TVA comprise, mais sans tenir compte des coûts éventuels d'annexes ou d'agrandissements). Les projets requérant un investissement supérieur à 2 millions de francs font l'objet d'un examen séparé par la Fondation.
- Les travaux de rénovation ne peuvent être lancés qu'après la signature du contrat avec la Fondation Centime Climatique (exception: travaux de planification / permis de construire).
- Le propriétaire dépose un avant-projet élaboré avec un spécialiste conformément aux normes SIA. Le spécialiste (ingénieur / architecte) signe la demande avec le propriétaire.
- Pas plus de 30% de la consommation d'énergie fossile de la production de chaleur ne doivent être affectés à la chaleur de processus.

Programme Bâtiments: Réductions d'émissions de CO₂ 2007 à 2012 par élément de construction et niveau d'encouragement*



Programme Bâtiments: Contribution accordée par habitant et canton



Dans quatre cantons, aucune demande n'avait encore été couronnée de succès, et les cantons les plus peuplés ont comme il fallait s'y attendre enregistré le nombre absolu de demandes le plus élevé. Le Programme Bâtiments a jusqu'à présent rencontré relativement peu de succès en Suisse Romande, cependant le canton de Neuchâtel indique bien qu'il existe aussi dans cette partie du pays une demande substantielle pour le soutien de rénovations de bâtiments.

A l'occasion de son lancement, le Programme Bâtiments a été présenté au cours de manifestations à Zurich et à Lausanne. Il fait l'objet d'une promotion active avec une brochure et un flyer en langues allemande, française et italienne. La Fondation a présenté le Programme à la foire «Bauen und Modernisieren» à Zurich. Les collaborateurs des CT et du Secrétariat de la Fondation ont tenu de nombreux exposés à travers la Suisse entière. Des articles sur le Programme Bâtiments ont paru régulièrement dans la presse quotidienne et les médias spécialisés. Une répartition claire des tâches a été convenue avec la Conférence des Services cantonaux de

l'énergie: les cantons soutiennent l'usage des énergies renouvelables, la Fondation Centime Climatique la rénovation des enveloppes de bâtiment. Un échange régulier est maintenu, concernant aussi les questions touchant à la communication. Finalement, la Fondation est membre du groupe de travail «Programme Bâtiments» des Services cantonaux de l'énergie, du HEV et de l'OFEN.

Programmes de Financement de projets

Au cours de l'année d'exercice, la Fondation a conçu trois Programmes de Financement de projets, qu'elle met en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2006:

- **Programme Enchères:** Dans le cadre de ce programme sont réalisés des appels d'offres suivant un modèle d'enchères. Afin de pouvoir participer aux enchères, un projet doit réaliser au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions d'au moins 1'000 tonnes de CO₂. Les demandes de projet sont examinées par des spécialistes et, dans le cas où elles satisfont aux exigences, admises aux enchères. Les projets admissibles aux enchères sont classés et acquis selon leur efficacité au niveau des coûts (francs par tonne de CO₂). Les moyens à verser et le prix de réduction maximal par tonne de CO₂ sont déterminés le jour-même de l'enchère respective.
- **Programme Intermédiaires:** Moyennant une commission, des intermédiaires fournissent à la Fondation des projets dignes de soutien et assistent les initiateurs de projet dans l'élaboration de leur demande de projet. Les projets fournis doivent répondre aux mêmes exigences que les projets soumis dans le cadre du Programme Enchères. Comme dans le cadre des enchères, la Fondation évalue les projets dignes de soutien selon leur efficacité (francs par tonne de CO₂). Depuis le 1^{er} novembre 2006, la participation au Programme Intermédiaires est restreinte aux projets réalisant au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions minimum de 500 tonnes de CO₂.

– Programme Projets à grande échelle:

La Fondation entame des négociations directes avec les initiateurs de projets à grande échelle sélectionnés qui réalisent des réductions d'émissions d'au moins 10'000 tonnes de CO₂ au cours de la période 2008 à 2012. Elle les examine en collaboration avec des experts indépendants. En ce qui concerne la qualité et l'efficacité au niveau des coûts, les critères sont les mêmes que pour les autres Programmes de Financement de projets.

Peuvent participer aux Programmes de Financement de projets de la Fondation les projets qui contribuent aux économies d'énergies fossiles par l'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'usage d'énergies renouvelables. Il s'agit en particulier des domaines de la chaleur ambiante, de la chaleur industrielle, des transports et de l'utilisation de la chaleur résiduelle. Ne peuvent pas participer les projets visant la production d'électricité ainsi que l'utilisation d'électricité en remplacement d'un vecteur énergétique fossile, les projets de changement de combustibles ou de carburants fossiles (p.ex. du mazout au gaz), ni les projets de recherche et développement.

Comme dans le cas du Programme Bâtiments, la Fondation a donné en sous-traitance certaines activités relatives à la mise en œuvre des Programmes de Financement de projets, ainsi l'informatique et la conduite des enchères. Cette dernière a été confiée à l'entreprise Ernst Basler + Partner (adjudicateur), qui est responsable de l'organisation, de la gestion et de la réalisation des enchères.

Conditions régissant un encouragement dans le cadre des Programmes de Financement de projets

- Le projet appartient à l'une des catégories de projet définies.
- La collaboration et/ou la participation d'éventuels partenaires de projet est réglée.
- Les bases nécessaires à la justification des réductions d'émissions sont disponibles.
- Les réductions d'émissions escomptées de la mise en exploitation à fin 2012 correspondent à la taille minimum requise.
- Les coûts de projet sont prévisibles / calculés.
- La mise en exploitation du projet doit avoir lieu au plus tard d'ici le 1^{er} janvier 2010.
- En tenant compte de l'indemnisation sollicitée, le financement du projet est assuré.
- Le projet est réalisable, les autorisations nécessaires ont été accordées ou peuvent selon toute probabilité être obtenues d'ici le lancement du projet.
- Les réductions d'émissions du projet ne font pas l'objet d'une convention d'objectifs avec la Confédération.

Les demandes peuvent être soumises en ligne sous www.fondationcentimeclimatique.ch. Un mode d'emploi offre des explications à cet effet. Les demandes de projet sont examinées par l'adjudicateur ou par le Secrétariat de la Fondation quant à leur respect des conditions formelles et à l'état complet des dossiers. Des experts indépendants assistent ensuite la Fondation et l'adjudicateur dans l'examen des projets au niveau du contenu. A cet effet, la Fondation a engagé environ 30 experts issus de différentes spécialités. Dans le cadre du Programme Intermédiaires, l'examen des projets au niveau de leur contenu est en règle générale effectué par les collaborateurs du Secrétariat, étant donné que dans ces cas-là, les intermédiaires se portent jusqu'à un certain degré garants de la qualité des projets.

Les projets ayant passé avec succès l'examen formel et au niveau du contenu sont finalement encore une fois évalués par le Secrétariat ou par un expert externe des projets de Kyoto dans le cadre d'une assurance de la qualité. Ils sont ensuite soumis à l'organe de la Fondation compétent. Si un projet est reçu favorablement par les organes de la Fondation, un contrat est signé entre le propriétaire de projet et la Fondation, réglant les étapes ultérieures (mise en exploitation, monitoring, vérification et indemnisation des réductions d'émissions de CO₂).

La mise en exploitation désigne le moment à partir duquel le projet commence à générer des réductions d'émissions. La constatation de la mise en exploitation présuppose le respect de toutes les exigences de projet et l'existence du plan de monitoring. Les rapports de monitoring compilés annuellement conformément à ce plan

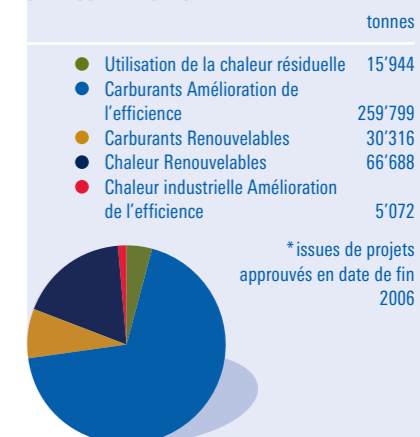
sont vérifiés par des organismes de vérification indépendants. Le versement de l'indemnisation a lieu respectivement pour des réductions d'émissions de CO₂ vérifiées au cours des années 2007 à 2012.

Fin 2006, les organes de la Fondation avaient approuvé resp. déjà pris sous contrat 41 projets. Les réductions escomptées d'émissions de CO₂ issues de ces projets au cours de la période 2008 à 2012 se montent à 356'000 tonnes. En moyenne, les projets bénéficient de 88 francs par tonne de réduction de CO₂.

Les réductions d'émissions les plus importantes proviennent des quatre projets approuvés dans le cadre du Programme Projets à grande échelle, et plus particulièrement du projet Eco-Drive, qui doit à lui seul réaliser au cours de la période 2008 à 2012 des réductions de l'ordre de 200'000 tonnes de CO₂. Les six projets approuvés au cours de la première ronde d'enchères devraient générer des réductions de CO₂ de 47'000 tonnes. Presque 60'000 tonnes proviennent des 31 projets du Programme Intermédiaires, qui sont donc en moyenne nettement plus petits.

La répartition entre les catégories de projet est également dominée par l'importante réduction des émissions opérée par Eco-Drive, qui résulte de l'usage plus efficace de carburant grâce à un mode de conduite économe. 18% des réductions proviennent de la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables, en règle

Programmes de Financement de projets: Réductions d'émissions de CO₂ 2008 à 2012 par type de projet *



générale du bois, et d'autres pourcentages des réductions d'émissions sont attribuables à deux projets de taille relativement importante visant la production de biogaz à des fins d'utilisation comme carburant ainsi qu'à plusieurs petits projets visant l'utilisation de la chaleur résiduelle.

A l'occasion de leur lancement, les Programmes de Financement de projets ont été présentés à une conférence de presse à Berne. En particulier, l'enchère fait l'objet d'une promotion active avec une brochure en langues allemande et française. Des représentants de la Fondation, de l'adjudicateur et des intermédiaires ont tenu des exposés sur les Programmes de Financement de projets à travers toute la Suisse. Par ailleurs, de nombreux rapports leur ont été consacrés dans la presse écrite, à la télévision et à la radio. Les premiers projets bénéficiant du soutien de la Fondation ont trouvé un écho important dans la presse régionale et locale.

Programme Conventions d'objectifs

Le Programme Conventions d'objectifs a été conçu au cours de l'année d'exercice en concertation étroite avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), mais n'est mis en œuvre qu'au début de l'année 2007. Il s'adresse aux entreprises qui, dans le cadre de la loi sur le CO₂, se sont engagées auprès de la Confédération par une convention d'objectifs (CO) à une limitation de leurs émissions de CO₂. Il est dans l'intérêt de la Fondation de déclencher chez ces entreprises par le biais d'une indemnisation des réductions d'émissions allant au-delà de ces objectifs resp. pour le secteur des carburants de contribuer à ce que les objectifs convenus soient effectivement atteints.

- Pour les entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles, le Programme prend la forme suivante:
- La Fondation garantit la reprise de résultats excédentaires issus de CO dans le secteur des combustibles jusqu'à un volume maximum de 80 millions de francs à un prix maximum de 80 francs par tonne (c.a.d. dans le cas de l'épuisement des moyens au prix maximum 1 million de tonnes de réductions de CO₂ de 2007 à 2012).
 - Le prix par tonne de CO₂ est déterminé par l'AEnEC au moyen d'une enchère dont le concept est développé par l'AEnEC en concertation avec la Fondation. Le procédé a pour but de fournir les réductions à la Fondation à un prix aussi favorable que possible (inférieur au prix maximum).
 - En tant qu'intermédiaire, l'AEnEC perçoit de la part de la Fondation une commission pour l'entremise des résultats excédentaires issus de CO dans le domaine des combustibles. Cette commission règle aussi les prestations de l'AEnEC relatives à la mise à disposition et à la réalisation du monitoring.
 - La Fondation signe avec chaque entreprise un contrat qui lui assure la cession exclusive des réductions d'émissions en vue d'une imputation auprès de la Confédération. Font l'objet d'une indemnisation des réductions d'émissions réalisées au cours des années 2007 à 2012.

Pour les entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des carburants, les dispositions sont les suivantes:

- Conformément aux principes convenus avec la Confédération et l'AEnEC, la Fondation reprend les réductions d'émissions de CO₂ issues de CO volontaires dans le domaine des carburants à un prix de 125 francs par tonne de CO₂.
 - La commission versée à l'AEnEC est réglée de manière analogue à l'entremise de résultats excédentaires issus de CO dans le domaine des combustibles.
- Ici aussi, la Fondation signe un contrat avec chaque entreprise qui lui assure la cession exclusive des réductions d'émissions en vue d'une imputation auprès de la Confédération. Ici, l'indemnisation des réductions d'émissions s'étend cependant aux années 2006 à 2012.

Plan d'affaire pour l'activité à l'étranger

La Fondation peut imputer à l'accomplissement de son contrat avec la Confédération un maximum de 8 millions de certificats de Kyoto d'une tonne de CO₂ chacun. Comme pour les activités en Suisse, le Conseil de fondation a décidé de recourir pour leur acquisition à plusieurs options:

- **Participation à un fonds de protection climatique:** Un fonds de protection climatique est un programme d'acquisition visant l'achat de certificats de Kyoto issus de projets. L'acquisition des certificats est prise en charge par l'opérateur du fonds, qui conclut des contrats d'achat directement avec les propriétaires de projets de protection climatique. Les certificats qui en résultent sont distribués au pro rata des investissements des porteurs de parts du fonds.
- **Contrats avec des brokers visant la livraison de projets:** Les brokers recherchent des projets de protection climatique appropriés et opèrent en tant qu'intermédiaires neutres entre acheteur et vendeur (propriétaire de projet). Une commission est versée aux brokers pour l'entremise des projets.

- **Contrats avec des traders visant la livraison de certificats:** Contrairement au broker, le trader ne fournit pas de projets mais revend des certificats issus de projets acquis au préalable. Le trader assume le risque de livraison en contrepartie d'une prime qui prend la forme d'un prix plus élevé des certificats.

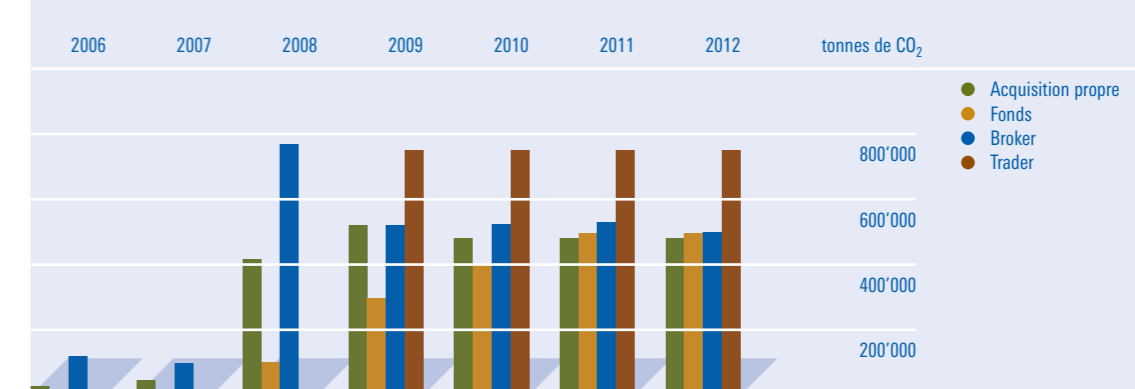
- **Contrats d'achat avec des propriétaires de projet sans entremise:** Différents propriétaires de projet entrent directement en contact avec la Fondation sans intervention de la part de celle-ci afin de lui proposer l'achat de certificats issus de projets soit déjà en cours soit encore en cours d'élaboration. Dans ce cas, l'examen du projet relève entièrement de la compétence de la Fondation.

La Fondation prévoit d'affecter à l'acquisition de certificats de Kyoto des moyens de 210 millions de francs au total. A un prix moyen escompté d'environ 20 francs par certificat, resp. par tonne de CO₂, cela correspond à une quantité de certificats d'un peu

plus de 10 millions. Elle acquiert donc une quantité supérieure d'un quart à celle qu'elle peut imputer auprès de la Confédération. Cela lui permet de s'assurer contre le risque d'une livraison moindre de certificats. Tout est mis en œuvre pour absorber une telle défaillance de livraison de par les stipulations du contrat; cependant, pour des raisons techniques, opérationnelles, financières ou politiques, on ne peut pas exclure l'éventualité d'une livraison moindre.

La Fondation met l'accent sur les projets visant l'utilisation d'énergies renouvelables et la réduction de méthane ainsi que sur les projets de petite taille de haute qualité. Elle renonce à l'achat de certificats issus de projets visant l'évitement du gaz à puissant effet de serre HFC₂₃, ainsi qu'aux projets relevant du domaine des puits de carbone (boisement et reboisement) et de l'extraction de charbon, de même qu'aux projets hydrauliques à grande échelle (> 100 MW). Tous ces projets ont en commun la possibilité de conséquences écologiques ou sociales douteuses.

Certificats de Kyoto à l'étranger par programme 2006 à 2012



Par un appel d'offres public, la Fondation a invité en février 2006 les opérateurs de fonds, brokers et traders à lui présenter leurs prestations. 24 offres ont été soumises au total, qui se répartissent de manière équilibrée entre les trois groupes indiqués. Les offres ont été évaluées et des négociations détaillées intenses ont ensuite été engagées avec les prestataires sélectionnés.

Les critères suivants ont été pris en compte lors de l'évaluation des données fournies par les partenaires de contrat potentiels: qualité et stratégie du concept d'achat; aptitude et potentiel pour la mise à disposition de la quantité de certificats requise par la Fondation; garanties de prix et de livraison offertes; rating du partenaire de contrat (solvabilité et assurance de la qualité, expérience du marché du commerce des émissions et historique du nombre et de la qualité des projets); termes et conditions contractuels de la prestation; prix des certificats par tonne d'équivalent de CO₂.

Participation à un fonds de protection climatique

Le Conseil de fondation a décidé en novembre 2006 de participer en tant que «Lead Participant» à hauteur de 25 millions de USD à l'Asia Pacific Carbon Fund (APCF) de la Banque de développement asiatique (Asian Development Bank, ADB). Les gouvernements espagnol, luxembourgeois, suédois et finlandais participent eux aussi au fonds, l'Espagne et la Finlande rejoignant la Fondation comme «Lead Participant». Le volume du fonds est de 110 millions de USD. Le fonds lance ses activités le 1^{er} mai 2007 et reste ouvert à d'autres investisseurs jusqu'à la mi-2007.

En tant que Lead Participant, la Fondation peut exercer une influence sur les activités du fonds en général, les conditions cadre de la sélection des projets et la politique des prix, ainsi que les détails du contrat d'achat qu'il s'agit de conclure avec les propriétaires de projet. La Fondation peut refuser les certificats issus de projets au sein du portefeuille qui ne satisfont pas à ses exigences. Ceux-ci sont alors remplacés par d'autres certificats. L'APCF mettra l'accent sur des projets relevant des domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la gestion des déchets. La Fondation s'attend à obtenir du fonds en retour de son investissement environ 1,8 millions de certificats.

Achat de certificats auprès de brokers

La Fondation a conclu à la mi-2006 deux accords cadre avec des brokers. Il s'agit d'une part de l'entreprise leader dans l'entremise de projets de protection climatique CantorCO₂e et d'autre part du consortium formé par les entreprises Climate Focus et South Pole, qui met un accent particulier sur l'entremise de projets de nature exceptionnellement durable. Les deux brokers s'engagent respectivement à fournir à la Fondation 1,5 millions de certificats, dont 0,5 million de tonnes de CO₂ d'ici la mi-2007 et le reste d'ici la mi-2008.

Achat de certificats auprès de traders

La Fondation a conclu en juillet 2006 un contrat d'achat avec l'entreprise Eco-Securities en tant que trader. Par celui-ci, la Fondation acquiert un volume de certificats correspondant à 2 millions de tonnes de CO₂, livrés sur les années 2009 à 2012. Elle a acquis par ailleurs le droit (option d'achat) d'exiger d'EcoSecurities jusqu'à la mi-mars 2008 la livraison d'une quantité additionnelle de 1 million de certificats au cours de la même période.

Achat de certificats sans entremise

Fin 2006, La Fondation avait conclu des contrats d'achat avec quatre projets, qui livreront au total environ 0,9 million de certificats:

– Projet éolien en Nouvelle-Zélande:

Avec une capacité de 58 MW et une production d'électricité annuelle de 200 GWh, le plus important producteur d'électricité de Nouvelle-Zélande, Meridian Energy, réalise sur l'île Sud de Nouvelle-Zélande une ferme éolienne de taille moyenne comptant 29 turbines. L'électricité produite, qui substitue de l'énergie d'origine fossile, est injectée dans le réseau électrique et assure l'approvisionnement d'environ 25'000 ménages. A partir de 2008 et jusqu'en 2012, la Fondation acquerra annuellement 80'000 certificats. Au cas où le projet réalisait un volume de réductions total plus élevé et dans la mesure du possible, Meridian Energy vendra à la Fondation 50'000 certificats additionnels par an. La mise en chantier de l'installation éolienne a eu lieu en août 2006, l'exploitation commerciale débutera à la mi-2007.

– Projet de transport par bus en

Colombie: Le nouveau système de bus consiste en plus de 130 km de voies de bus réservées, des stations de bus et un système moderne centralisé de gestion de flotte et d'information, qui garantit une utilisation optimale de la capacité des bus en circulation. 1'200 nouveaux bus articulés d'une capacité de 160 passagers ainsi que 500 nouveaux bus d'une capacité de 70 à 90 passagers seront déployés. Le nouveau système assurera le

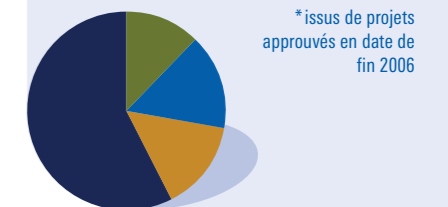
transport quotidien de 1,8 millions de passagers. Il remplacera plus de 9'000 bus inefficaces âgés de plus de 15 ans, des courses de taxi ainsi que des trajets en véhicule particulier. Au total, le projet permet d'économiser au cours des années 2006 à 2012 1,725 millions de tonnes de CO₂. La Fondation en acquiert environ 10%, soit 167'000 certificats. Le développement du système de transport a lieu en quatre étapes, dont les dernières seront réalisées en 2007 et en 2011. Le projet génère les premiers certificats au monde dans le domaine des transports.

– Centrale à déchets de bois au Brésil:

Une centrale à déchets de bois d'une capacité de 9 MW dans la scierie d'Itacoatiara (Brésil) substitue plusieurs générateurs diesel et assure l'alimentation en électricité des quelque 70'000 habitants de la ville. L'installation produit annuellement 56 GWh d'électricité, qui seraient sinon produits à base d'énergie fossile. La quantité de bois annuelle de 110'000 tonnes nécessaire à la production de l'électricité est livrée sous forme de déchets de bois provenant de la scierie. Etant donné qu'avant la mise en opération de l'installation ceux-ci étaient abandonnés à la décomposition sur place, le projet mène par ailleurs à une réduction des émissions de méthane. Les réductions annuelles totales escomptées sont de l'ordre de 170'000 certificats. La Fondation acquiert 18% de la totalité des certificats générés par le projet au cours de la période d'engagement 2008 à 2012. Le projet génère les premiers certificats au monde basés sur de la biomasse certifiée d'exploitation forestière durable par le Forest Stewardship Council (FSC). L'installation est déjà en opération depuis novembre 2002.

Certificats de Kyoto 2006 à 2012 par type de projet*

	tonnes
Biomasse	140'970
Biogaz	175'405
Transports	167'167
Eolien	650'000



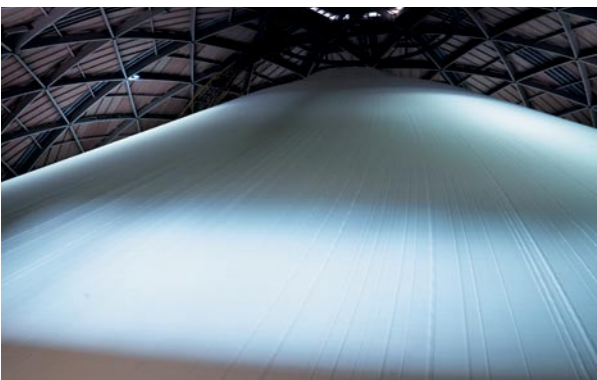
*issus de projets approuvés en date de fin 2006

– Projet de biogaz au Honduras:

Le projet vise l'obtention de biogaz à partir des eaux usées de la production d'huile de palme ainsi que la production subséquente d'électricité à base du biogaz obtenu. L'installation de production d'électricité d'une capacité de 1 MW génère environ 5,5 GWh d'électricité par an qui est injectée dans le réseau sur place. Le projet remplit les critères additionnels du label indépendant «Gold Standard», développé sous l'égide du WWF. La Fondation acquiert environ 175'000 certificats, générés au cours de la durée de projet 2007 à 2012. L'installation est en opération depuis septembre 2006.



La chaleur inutilisée permet d'approvisionner plusieurs institutions de soin et d'éducation.



Dans la saline Riburg, de la chaleur peut être extraite de vapeur excédentaire.



Utilisation de la chaleur résiduelle

Il existe encore en Suisse des potentiels importants de meilleure utilisation de la chaleur résiduelle, et ce pas seulement dans le domaine des usines d'incinération des ordures ménagères ou des stations d'épuration. Dans la saline Riburg à Möhlin (AG), un échangeur thermique permet d'extraire de la chaleur inutilisée lors de différents processus. Par ailleurs, il est possible de récupérer de la chaleur issue de vapeur excédentaire. L'énergie sera injectée dans un réseau de chaleur à distance qui reste à créer et qui approvisionnera une école, un hôpital et une clinique de réhabilitation ainsi que deux centres de cure. Les besoins en chaleur des usagers sont aujourd'hui assurés avec de l'huile de chauffage et du gaz naturel, qui seront encore utilisés à l'avenir pour la couverture de la charge de pointe ainsi qu'en cas d'urgence.

AEW Energie AG réalise le projet en tant qu'entrepreneur. Elle verse à la saline Riburg un prix fixe d'achat de la chaleur et prend en charge la totalité de l'investissement de 9,0 millions de francs. Au niveau d'extension final en 2009, 185'000 litres d'huile de chauffage ainsi que 1'000'000 m³ de gaz naturel devraient pouvoir être substitués par de la chaleur résiduelle chez les usagers de chaleur, ce qui mène au cours de la période 2008 à 2012 à des réductions de CO₂ de 12'100 tonnes. C'est seulement grâce à l'indemnisation de la part de la Fondation qu'AEW peut offrir aux usagers un prix de la chaleur concurrentiel tout en réalisant un rendement approprié.



Enfin! Mise à profit de la chaleur résiduelle



La majeure partie du combustible est de l'écorce résultant comme déchet dans la scierie.



Bruno Christen approvisionne avec son chauffage central au bois la quasi-totalité du village.



Chaleur – Renouvelables

Sägewerke Christen AG produit dans la commune lucernoise de Luthern dans le Napfgebiet, au milieu d'une région richement boisée. Elle opère dans la commune un petit réseau de chaleur. La chaleur est produite à base d'huile de chauffage et de bois et utilisée entre autre pour le séchage du bois dans l'entreprise. L'entreprise a reconnu qu'il existait un véritable potentiel d'approvisionnement complet de la commune avec de l'énergie renouvelable si les déchets de bois résultant dans la scierie faisaient l'objet d'une exploitation énergétique. Ceci présuppose cependant le développement du réseau de chauffage à distance existant. Entretemps, plus de 20 propriétaires de bâtiments chauffés à l'huile de chauffage, ainsi qu'une fromagerie, ont pu être conquis à un raccordement. Par ailleurs, l'approvisionnement en énergie de l'élargissement propre de l'entreprise peut être assuré avec de la chaleur à base de bois.

Le nouvel appareil de chauffage automatique aux déchets de bois, d'une capacité de 2,1 MW, engendre des frais d'investissement de 2,2 millions de francs. L'indemnisation de la Fondation couvre presque 20% de ces coûts. Les réductions d'émissions de CO₂ escomptées au cours de la période 2007 à 2012 se montent à presque 4'600 tonnes, ce qui correspond à une quantité annuelle d'huile de chauffage substituée d'environ 300'000 litres.

L'appel de la forêt: de quel bois se chauffe-t-on?

Tout un fromage: produire du froid à base de chaleur



Le maître fromager Franz Troxler inspecte dans la cave à fromages la maturité de son Sbrinz.



Le lait est chauffé pour en faire du fromage avec des déchets de bois en provenance de la région.



Production de froid par absorption à base de biomasse

La région de l'Entlebuch a pour objectif de devenir une région pionnière en matière de développement durable. Entlebucher Spezialitäten Käserei AG à Schüpfheim y contribue avec un projet novateur. La partie conventionnelle du projet consiste à mener le processus d'échauffement du lait avec des déchets de bois au lieu de mazout. Pour la première fois en Suisse, la chaleur obtenue grâce aux déchets de bois est cependant utilisée pour opérer une machine de production de froid par absorption. En été et pendant la demaison, de l'eau de source appartenant à l'entreprise et disponible en grande quantité est amenée à la machine de production de froid par absorption, qui refroidit l'eau à une température constante de 6°C. Cette eau sert ensuite au refroidissement des installations et des salles de réfrigération.

L'installation à déchets de bois est en exploitation depuis janvier 2007. Elle permet d'économiser environ 50'000 litres de mazout par an resp. environ 730 tonnes de CO₂ au cours de la période 2007 à 2012. Les frais d'investissement du projet d'un montant de 540'000 francs étaient deux fois plus élevés qu'ils ne l'auraient été dans le cas de référence, dans lequel les besoins en énergie auraient été couverts avec du mazout. Seule l'indemnisation versée par la Fondation pour les réductions d'émissions de CO₂ a permis à la fromagerie de réaliser le projet sous cette forme.

Carburants – Renouvelables

Depuis 1992, Germanier Ecorecyclage SA opère l'installation de compostage régionale de Lavigny (VD), d'une capacité de 5'000 à 8'000 tonnes par an. Comme on le sait, les déchets organiques sont souvent impropres à l'incinération, alors que leur compostage accompagné d'un captage du gaz en permettrait une exploitation énergétique. Le projet comprend la construction d'un point de récupération clos pour la matière vouée à la fermentation, permettant d'éviter les émissions d'odeurs. Après en avoir dégagé les corps étrangers, cette matière est amenée au réacteur à fermentation, où des microorganismes la transforment en compost et en biogaz – un processus qui s'effectue à des températures de 55 à 60°C et dure de 15 à 20 jours. Avec un pourcentage de méthane d'environ 55%, le biogaz est purifié et traité jusqu'à atteindre la qualité de gaz naturel prêt à l'usage dans des véhicules à gaz. Le compost est utilisé comme engrais.

Dorénavant, l'entreprise amènera à fermentation 16'000 tonnes de déchets organiques par an, et devrait produire 940'000 m³ de biogaz, qui substitue l'usage de gaz naturel dans des véhicules. Au cours de la période 2007 à 2012, cela permet de réduire les émissions de CO₂ de 10'300 tonnes. L'indemnisation versée par la Fondation pour ces réductions se monte à environ 1,3 millions de francs.



Des microorganismes transforment les déchets organiques en compost et en biogaz.



Les employés, ici José Vega, sont fiers de leur installation de compostage.



Qui parle de déchets? Des kilomètres propres

Efficient, propre, sûr: Eco-Drive



Carburants – Amélioration de l'efficacité
Eco-Drive® désigne un mode de conduite économique, respectueux de l'environnement et sûr: rouler en passant toujours la vitesse la plus élevée possible et à faible régime du moteur, accélérer rapidement, passer la vitesse supérieure tôt et rétrograder tard ainsi que conduire de manière anticipative et régulière. Ceux qui se tiennent à ces règles n'économisent pas seulement environ 10% de carburant, mais ménagent aussi leur véhicule, et il est prouvé qu'ils causent moins de bruit et d'accidents. En raison de ces nombreux avantages, Eco-Drive® fait partie de l'apprentissage de la conduite depuis 2005 et deviendra à partir de 2008 obligatoire pour les conducteurs professionnels de véhicules utilitaires lourds.

En tant que partenaire contractuel de la Fondation, la Quality Alliance Eco-Drive® (QAED), qui accorde leur licence aux cours de formation et assure la qualité de la formation, est responsable de l'acquisition d'un nombre élevé de nouveaux participants au programme. A cet effet, la Fondation propose de mettre à disposition des moyens à hauteur de 16 millions de francs au total. Les fonds déjà engagés pour le soutien d'Eco-Drive® par le programme SuisseEnergie de la Confédération s'en verraient multipliés par un facteur 3. Cela présuppose que la QAED atteigne son objectif de déclencher au cours de la période 2007 à 2012 des réductions d'émissions de CO₂ de 206'000 tonnes. La contribution effective versée à la QAED est calculée à l'aide du prix convenu de 78 francs par tonne de CO₂ réduite.



Le Verkehrszentrum Veltheim propose des cours Eco-Drive.

Le simulateur Eco-Drive permet de s'exercer à la conduite économe et respectueuse de l'environnement.

Nouvelle enveloppe: mieux isoler et faire des économies

Programme Bâtiments

Il s'agit avec le projet «Aare-Park 1» de l'un des premiers projets soumis dans le cadre du Programme Bâtiments. L'immeuble collectif, qui comprend au total 27 appartements, date de 1965 et se situe à Schönenwerd dans le canton de Soleure. La consommation d'huile de chauffage avant la rénovation comportait plus de 35'000 litres pour une surface de référence énergétique de 1'800 m². Le maître d'ouvrage, Novatherm AG, a donc décidé de procéder à la rénovation complète des murs extérieurs et des fenêtres. Grâce à la contribution de la Fondation, 839 m² de façade au total ont été amenés à un coefficient U de 0,2 W/m²K. Le standard SIA n'exige qu'un coefficient de 0,3 W/m²K. Par ailleurs, 266 m² de fenêtres ont été installés, eux aussi d'un coefficient répondant à un standard plus exigeant que le standard SIA.

Grâce à la meilleure isolation thermique, la consommation d'huile de chauffage du bâtiment va diminuer d'un quart, réduisant ainsi les émissions de CO₂ de 20 tonnes par an. Les coûts de chauffage sont ainsi réduits de 6'000 francs par an, face à des frais d'investissement de la rénovation de presque 250'000 francs. La contribution de la Fondation, d'un montant de 26'500 francs, a été versée en mai 2007, trois mois après la conclusion des travaux et après l'examen des investissements effectivement réalisés. Un stimulant qui fonctionne: les projets «Aare-Park 2 et 3» ont déjà été soumis.



La concierge Lina Imperia se réjouit du nouveau confort du Aare-Park.



L'Aare-Park avant la rénovation – celle-ci est un succès aussi du point de vue de l'esthétique.

Vue d'ensemble de l'activité de la Fondation de 2007 à 2013

Vue d'ensemble des revenus et des dépenses

Depuis le 1^{er} octobre 2005 et selon toutes prévisions jusque fin 2012, une redevance de 1,5 centimes par litre est prélevée sur les importations d'essence et diesel. Les revenus totaux de la Fondation devraient donc se monter à 738 millions de francs (dont produit des intérêts).

De cette somme, il s'agit de soustraire les remboursements à hauteur d'environ 3 millions de francs à la Principauté de Liechtenstein. Etant donné que dans l'espace économique commun Suisse-Liechtenstein sont aussi saisies les importations qui sont vendues sur le territoire de la Principauté, la consommation d'essence et de diesel du Liechtenstein est également grevée du centime climatique.

A ces revenus font face des dépenses prévues pour l'acquisition de réductions d'émissions en Suisse et à l'étranger de 395 resp. 214 millions de francs, ainsi que de 14 millions de francs pour l'opération du Secrétariat. Ce dernier montant comprend une indemnité de 2 millions de francs pour le travail fourni par la Confédération. Il subsiste une réserve stratégique de 112 millions de francs, dont l'affectation sera décidée après l'approbation du plan d'affaire par le Conseil fédéral, qui aura lieu d'ici fin septembre 2007.

Revenus et dépenses 2005 à 2013

	Déploiement de moyens prévu (mio. CHF)	Dépenses directes pour projets (mio. CHF)	Dépenses indirectes pour projets (mio. CHF)	Impact escompté (mio. t)
Revenus	735	–	–	–
Affectation des moyens	623	585	23,1	12,80
Programme Bâtiments	185	175	10,4	0,49
Programmes de Financement de projets	97	95	2,3	0,95
Programme Conventions d'objectifs	112	105	6,9	1,16
Total programmes en Suisse	395	375	19,6	2,60
Programme d'achat à l'étranger	214	210	3,5	10,20
Secrétariat	14	–	–	–
Réserve stratégique	112	–	–	–

Dépenses directes pour les projets

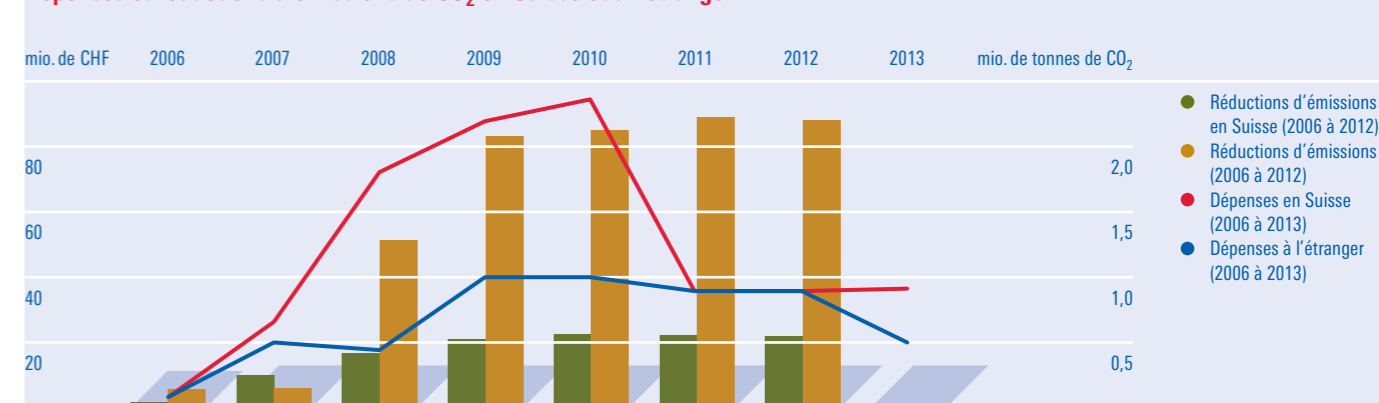
Les dépenses directes pour les projets désignent les moyens versés directement à la suite d'engagements contractuels à des propriétaires de projet qui réalisent des projets de protection climatique, ou bien aux propriétaires de certificats de Kyoto.

En Suisse, les contributions aux projets se distinguent selon le programme au sein duquel est établi le contrat.

- Dans le cadre du Programme Bâtiments, il est prévu de déployer au total une somme de contributions de 175 millions de francs. Les contributions parviennent à versement dès que le propriétaire de projet a fourni la justification des investissements effectivement réalisés (m² d'élément de construction à un standard énergétique déterminé) et que celle-ci a été vérifiée et confirmée par la Fondation. Les versements s'effectuent avec un décalage de jusqu'à un an par rapport à la conclusion du contrat, étant donné que le propriétaire de projet a 12 mois pour mener à bien son projet de rénovation.

- Dans le cadre des trois Programmes de Financement de projets, il est prévu de déployer au total une somme de contributions de 95 millions de francs. 30 millions de francs en seront affectés au Programme Enchères, 15 millions de francs au Programme Intermédiaires et 50 millions de francs au Programme Projets à grande échelle. Les premières réductions d'émissions ayant lieu en 2007, le versement des premières indemnités s'effectuera au printemps 2008. Dans le cadre du Programme Projets à grande échelle, un premier versement aura déjà lieu en 2007 sous forme de contribution opérationnelle aux projets «Eco-Drive» et «Mobility».
- Dans le cadre du Programme Conventions d'objectifs, la Fondation prévoit d'affecter 105 millions de francs à l'acquisition de réductions d'émissions imputables d'entreprises disposant d'une convention d'objectifs (CO) approuvée par la Confédération dans les domaines des combustibles et des carburants. Ces réductions d'émissions sont elles aussi indemnisées à terme échu.

Dépenses et réductions d'émissions de CO₂ en Suisse et à l'étranger



A l'étranger, les moyens se répartissent entre les options sélectionnées pour l'acquisition de certificats de Kyoto:

- Dans le cadre du Asia Pacific Carbon Fund de l'ADB, auquel la Fondation participe à hauteur de 25 millions de USD, des versements anticipés aux différents projets de protection climatique pris sous contrat par le fonds auront lieu pour presque 50% des CERs à générer. Les porteurs de parts du fonds doivent payer au fonds les versements anticipés respectifs de manière semestrielle selon leur part d'investissement. Par ailleurs, des contributions annuelles doivent être versées à l'administration du fonds. Celles-ci ne sont pas comptabilisées comme dépenses indirectes, étant donné que le fonds est un partenaire de contrat de la Fondation et le fournisseur des certificats générés avec les moyens du fonds.
- Le contrat conclu avec le trader EcoSecurities prévoit la livraison de 2 millions de certificats au cours de la période 2009 à 2012 ainsi que l'option de la livraison d'un million supplémentaire de certificats au cours de la même période. Le paiement s'effectue après livraison, à l'exception de la prime d'option, qui est arrivée à

échéance lors de la conclusion du contrat. Au total, les fonds déboursés s'élèvent à plus de 65 millions de francs.

- Les deux brokers pris sous contrat fourniront des projets qui produiront des certificats au cours de la période 2006 à 2012. Ici aussi, le paiement s'effectue après livraison. Il est prévu de déployer des moyens à hauteur de 72 millions de francs.
- Pour l'un des projets issus de l'acquisition propre, des versements anticipés de l'ordre de 30% sont dus; pour tous les autres, le paiement s'effectue après livraison des certificats. Il est prévu de déployer des moyens à hauteur d'environ 37 millions de francs.

Au total, 375 millions de francs vont directement à des projets de protection climatique en Suisse, ce qui représente 64% des dépenses directes totales pour les projets; 36% ou 210 millions de francs sont affectés à l'achat de certificats de Kyoto à l'étranger. Un fai-

ble pourcentage de ces moyens, qu'il n'est pas possible de chiffrer de manière précise, n'est pas versé directement aux propriétaires de projet, mais couvre les coûts de transaction du fonds resp. la marge du trader.

Dépenses indirectes pour les projets

Les dépenses indirectes pour les projets se composent de prestations de conseil juridique ou spécialisé dans le cadre des différents programmes, des commissions versées pour l'entremise de projets de réductions d'émissions, de la sous-traitance externe d'activités d'exécution ainsi que des frais liés à la publication du contenu et du succès des différents programmes.

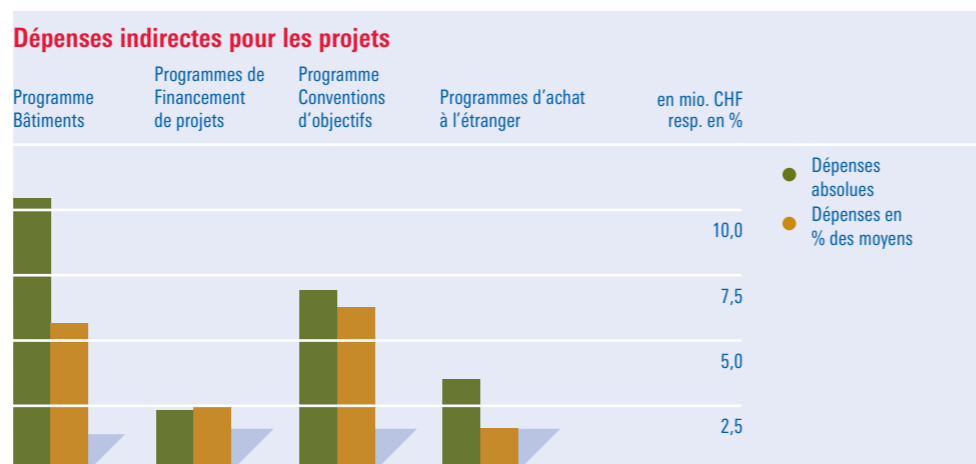
- Les dépenses indirectes dans le cadre du Programme Bâtiments à hauteur de 10,4 millions de francs représentent 5,6% des moyens totaux de plus de 185 millions de francs affectés au Programme Bâtiments. Ces dépenses s'étendent sur toute la durée du programme, et ce principalement au sein des centres de traitement gérés en externe chargés du suivi des demandes.

– Les dépenses indirectes dans le cadre du Programme Enchères s'élèvent à 1,7 millions de francs ou 5,4% des moyens totaux déployés de 31,7 millions de francs. Les dépenses sont occasionnées principalement par l'adjudicateur ainsi que les experts externes chargés d'examiner au niveau du contenu chaque projet soumis quant à son imputabilité.

– Dans le cadre du Programme Intermédiaires, le Secrétariat procède en règle générale à l'examen des projets au niveau du contenu, raison pour laquelle les coûts d'experts externes sont moindres. La majeure partie des dépenses indirectes est due aux commissions versées aux intermédiaires. Les dépenses indirectes de 0,7 million de francs dans ce programme correspondent à 4,5% de la totalité des moyens déployés de 15,7 millions de francs.

– Dans le cadre du Programme Projets à grande échelle, de manière analogue au Programme Enchères, tous les projets sont examinés par des experts externes, cependant qu'aucune commission n'est due. Les dépenses indirectes se montent à 0,1 million de francs ou 0,2% des moyens déployés. Du point de vue de l'efficacité de l'exécution, ce programme est donc de loin le plus économique.

– Dans le cadre du Programme Conventions d'objectifs, les dépenses indirectes correspondent aux commissions perçues par l'AEnEC pour l'entremise de résultats excédentaires. Les commissions prévues de 6,9 millions de francs correspondent à 6,2% des moyens totaux engagés d'environ 112 millions de francs.



– A l'étranger, les dépenses indirectes devraient se monter à 3,5 millions de francs resp. 1,6% du total des moyens engagés. La majeure partie en sont des primes d'entremise, un bon 10% est mis à disposition pour des prestations de conseil juridique externe en rapport avec l'élaboration et l'examen des contrats d'achat de certificats.

Les dépenses indirectes pour les projets se montent donc à environ 24 millions de francs. Cela correspond à 3,9% des moyens de 609 millions de francs affectés aux projets.

Dépenses du Secrétariat

Les dépenses du Secrétariat se composent des coûts de personnel, de l'indemnisation des organes de la Fondation, des honoraires de tiers, des frais d'administration et d'informatique ainsi que des autres frais de loyer, de voyage etc. S'y ajoutent les dépenses pour la communication générale de la Fondation, non directement liée aux programmes ou aux projets.

Nous comptabilisons également comme dépense du Secrétariat la somme forfaitaire convenue par contrat avec le DETEC pour l'indemnisation des frais

supplémentaires occasionnés au DETEC par la coordination des projets de la Fondation avec ceux de SuisseEnergie et des cantons. S'y ajoutent les coûts de l'audit par la Confédération des projets soutenus par la Fondation en Suisse, qui s'effectue par échantillonnage.

Au total, il résulte des dépenses comprises entre 1,5 et 1,8 millions de francs par an. Sur toute la durée d'exercice du centime climatique allant du 1^{er} octobre 2005 au 31 décembre 2012, les dépenses escomptées sont de 13,6 millions de francs, ce qui correspond à un pourcentage de 1,9% des revenus totaux. Si l'on prend en compte additionnellement les dépenses indirectes pour les projets, le pourcentage des revenus disponibles qui n'est pas affecté directement à la réduction d'émissions par le biais de projets s'élève à 5%.

En résumé, le bilan de la Fondation fin 2006 se présente comme suit: des contrats pour l'achat de certificats de Kyoto ont été conclus resp., dans le cas du fonds d'ADB, préparés pour un montant escompté de 5,9 millions de tonnes de CO₂. Cela correspond à presque les trois-quarts de la quantité maximum de certificats imputable auprès de la Confédération. En Suisse, les projets qui ont été pris sous contrat ou approuvés opèrent au total des réductions d'émissions de CO₂ de 390'000 tonnes, correspondant à 39% de l'objectif national d'ici 2012.

Si l'on ajoute à ces quantités de réductions assurées par contrat celles qui sont à escompter en base au plan d'affaire et aux expériences faites jusqu'à présent, il résulte au total une réduction de 12,8 millions de tonnes au cours de la période 2008 à 2012, dont 2,6 millions de tonnes en Suisse et 10,2 millions de tonnes à l'étranger.

Pour différentes raisons, il est cependant possible que les réductions d'émissions indiquées ne se réalisent pas resp. ne soient pas imputées dans la mesure espérée. Il existe ainsi différents risques que les projets ne soient pas mis en œuvre dans la mesure escomptée ou que les réductions d'émissions ne s'opèrent pas comme prévu lors de l'exploitation effective. De manière prudente, la Fondation estime au total à 35%–50% les préjudices possibles par rapport aux chiffres indiqués plus haut pour les projets en Suisse. Au vu de réductions d'émissions escomptées de 2,6 millions de tonnes, la Fondation devrait donc selon toute

Impact escompté: statut fin 2006 et pronostics

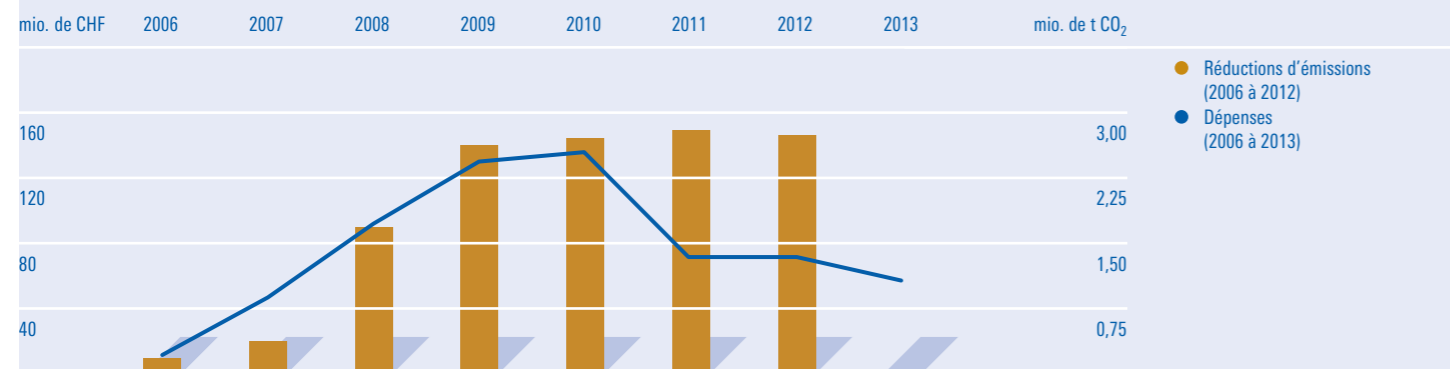
	Déploiement de moyens prévu (mio. de CHF)	Impact escompté de projets pris sous contrat / approuvés (mio. de t)	Impact escompté de projets supplémentaires (mio. de t)	Total impact escompté (mio. de t)
Programme Bâtiments	175	0,01	0,48	0,49
Programmes de Financement de projets	95	0,36	0,59	0,95
Programme Conventions d'objectifs	107	–	1,16	1,16
Total programmes en Suisse	375	0,37	2,23	2,60
Programme d'achat à l'étranger	210	5,90	4,30	10,20

probabilité être capable de maintenir ses objectifs en Suisse. A l'étranger, le risque principal qui guette l'atteinte des objectifs est celui d'une livraison moindre de réductions d'émissions. Il est paré à cette éventualité par l'acquisition d'une quantité de certificats supérieure de 25% à la quantité imputable dans le cadre de l'ordonnance sur l'imputation du CO₂.

Même en prenant en compte tous ces risques, il se précise donc un accomplissement excédentaire du contrat conclu avec la Confédération. Cela est d'autant plus probable qu'une fois mises en œuvre les activités prévues aujourd'hui, il subsistera selon toutes prévisions une réserve stratégique de 112 millions de francs. La Fondation prévoit de décider de son affectation le moment venu en concertation avec la Confédération. En principe, les programmes existants d'acquisition de certificats à l'étranger resp. d'achat de réductions d'émissions en Suisse seront poursuivis ainsi que prévu, mais de manière flexible, c.a.d. que le Programme Intermédiaires touche à terme fin juin 2007, le Programme Bâtiments fin 2009 et les autres programmes en Suisse fin 2008.

Une affectation de la réserve stratégique, en partie ou dans sa totalité, à l'acquisition de certificats de Kyoto supposerait que la Confédération modifie l'ordonnance sur l'imputation du CO₂ et augmente la quantité des réductions d'émissions opérées à l'étranger imputable à l'objectif de réductions de la loi sur le CO₂. Du point de vue de la Fondation, afin d'assurer aussi la continuité de ses programmes à l'étranger et de profiter de la situation pour le moment encore favorable sur les marchés de projets de protection climatique internationaux, une décision correspondante du Conseil fédéral serait requise d'ici l'automne 2007.

Dépenses et réductions d'émissions de CO₂



En base aux expériences faites jusqu'à présent, au cours de la période 2008 à 2012 la réserve stratégique devrait permettre – selon la part des moyens affectés à l'acquisition de certificats de Kyoto – de réaliser des réductions de CO₂ d'un volume de 1,1 à 5,4 millions de tonnes supplémentaires aux 12,8 millions de tonnes escomptées. La Fondation est ainsi en outre à même d'assurer une couverture additionnelle du risque, d'intérêt public pour la Confédération, au cas où les émissions de CO₂ en venaient à atteindre un niveau supérieur à celui qui avait été prévu et que les objectifs du Protocole de Kyoto s'en trouvaient compromis. Il n'est du moins pas possible d'exclure cette éventualité, étant donné que

plusieurs des mesures de réductions d'émissions sont introduites plus tard et devraient se révéler moins strictes que prévu, et pourraient donc ne pas produire l'impact escompté (taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles, exonération des biocarburants de l'impôt sur les huiles minérales, système bonus-malus pour les véhicules).

Compte d'exploitation de la Fondation Centime Climatique pour la période du 25 août 2005 au 31 décembre 2006

	CHF
Revenus nets centime climatique	
Revenus centime climatique	126'966'015,00
Remboursement Principauté du Liechtenstein	- 563'653,00
Coûts de prélèvement	- 43'399,00
	126'358'963,00
Revenus tirés de placement et intérêts perçus (nets)	
Revenus financiers	918'866,41
Frais financiers	- 671'083,60
	247'782,81
Revenus nets	126'606'745,81
Conseil externe	- 275'218,70
Dépenses projets en Suisse	- 2'378'785,50
Modification provisions Programme Bâtiments	- 4'500'000,00
Dépenses projets à l'étranger	- 5'049'347,30
Modification provisions projets à l'étranger	- 63'000'000,00
Coûts de personnel	- 1'175'773,45
Modification provisions générales	- 1'000'000,00
Autres frais d'exploitation	- 445'569,55
Amortissements	- 110'484,35
Résultat de l'exercice	48'671'566,96

Bilan au 31 décembre 2006

CHF

Actif**Actif circulant**

Liquide et dépôts à échéance fixe	18'347'038,60
Titres	83'419'350,00
Créances	18'455'155,70
Comptes de régularisation actif	948'171,81

121'169'716,11**Actif immobilisé**

Actif réel mobile	2,00
-------------------	------

121'169'718,11**Passif****Capitaux d'emprunt**

Obligations issues de livraisons et de prestations	312'568,80
Autres obligations à court terme	3'251'399,80
Comptes de régularisation passif	384'182,55
Provisions générales	1'000'000,00
Provisions Programme Bâtiments	4'500'000,00
Provisions projets à l'étranger	63'000'000,00

72'448'151,15**Capital de fondation**

Capital de dotation	50'000,00
Résultat de l'exercice	48'671'566,96

48'721'566,96**121'169'718,11**